

**IL FAUT REMPLIR TOUTES LES PARTIES, SINON LA DEMANDE VOUS SERA RENVOYÉE POUR CORRECTION.
VEUILLEZ ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE. Voir les directives à la page 2 pour remplir le formulaire.**

SECTION 1 – À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

N° de compte		Date de naissance		
		Jour	Mois	Année
Nom de famille		Prénom		
Adresse		N° de téléphone principal		
		-		
Ville		Province	Code postal	
Courriel		Autre numéro de téléphone		
		-		
État civil <input type="checkbox"/> Marié ou dans une union de fait <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Autre		Résidez-vous actuellement au Canada? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Êtes-vous atteint d'une incapacité permanente? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Taille de la famille (demandeur, époux ou conjoint de fait et personnes à charge) ____		
Votre époux ou conjoint de fait rembourse-t-il des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
Si oui, indiquez le total du versement mensuel _____ \$				
Êtes-vous actuellement inscrit à un programme d'études postsecondaires? <input type="checkbox"/> oui, à temps plein <input type="checkbox"/> oui, à temps partiel <input type="checkbox"/> Non Si « oui, à temps plein », consultez la directive 2 à la page 2.				

REVENU FAMILIAL BRUT MENSUEL AVANT DÉDUCTIONS (voir la partie Directives et renseignements)

Revenu de trois (3) mois de toutes les sources	Colonne 1 : Mois de la date de la demande	Colonne 2 : Mois avant le mois inscrit à la colonne 1 (PREUVE DU REVENU EXIGÉE)	Colonne 3 : Mois avant le mois inscrit à la colonne 2 (PREUVE DU REVENU EXIGÉE)
Revenu brut du demandeur	\$	\$	\$
Revenu brut de l'époux ou du conjoint de fait	\$	\$	\$
Autres revenus : _____ \$	\$	\$	\$
Total du revenu familial brut mensuel	\$	\$	\$

Si vous avez indiqué 0 \$ comme total de votre revenu familial brut un mois donné, veuillez consulter la partie Directives et renseignements à la page 2.

Aide de ma famille
 Aide d'un ami
 Utilisation d'économies personnelles
 Programme d'aide à l'emploi et au revenu
 Prestations d'assurance emploi ou du Régime de pensions du Canada
 Soutien à l'emploi lié à des indemnités pour travailleur
 Autre (veuillez préciser) _____

DÉCLARATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

<ul style="list-style-type: none"> Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont complets et exacts, et je comprends qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification. Je consens à fournir tout renseignement ou document demandé par l'Aide aux étudiants du Manitoba aux fins de vérification de toute information contenue dans la présente demande, y compris, entre autres, des déclarations de revenus antérieures. Je consens à commencer ou à reprendre le remboursement du principal et des intérêts de mes prêts étudiants du Manitoba à la fin de toute période d'aide au remboursement approuvée. Je comprends que je dois payer ou capitaliser tout intérêt impayé avant le début de la période d'aide au remboursement. Sauf avis contraire de ma part, vous pouvez capitaliser jusqu'à trois (3) mois d'intérêts impayés précédant immédiatement la période approuvée. Le cas échéant, vous m'informerez par écrit du montant capitalisé et du solde impayé de mon prêt étudiant du Manitoba. Je comprends que si je fais une déclaration fautive ou trompeuse ou si je néglige de communiquer tous les renseignements demandés, je pourrais ne pas être admissible au Programme d'aide au remboursement. 	<ul style="list-style-type: none"> Je consens à ce qu'il y ait divulgation et échange de mes renseignements ou documents personnels entre l'Aide aux étudiants du Manitoba et a) tout distributeur de crédit à la consommation ou toute agence d'évaluation du crédit, b) toute personne ou entreprise avec qui j'ai, ou ai déjà eu, des transactions financières, c) tout employeur, ancien ou actuel, et d) tout ministère ou organisme fédéral, provincial ou municipal et toute société d'État, aux fins de vérification des renseignements contenus dans la présente et de l'établissement de mon admissibilité au Programme d'aide au remboursement. J'autorise l'Aide aux étudiants du Manitoba à vérifier, auprès de l'Agence du revenu du Canada, tout revenu déclaré dans cette demande et dans toute autre demande déjà soumise dans le cadre du Programme d'aide au remboursement ou de l'ancien Programme d'exemption d'intérêts. Je consens à ce qu'il y ait divulgation et échange de mes renseignements personnels entre l'Aide aux étudiants du Manitoba et tout prêteur auprès de qui j'ai obtenu un prêt d'études, aux fins de l'administration du Programme d'aide au remboursement et de l'établissement de mon admissibilité à l'aide au remboursement en vertu de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.
Signature du demandeur	Date

DÉCLARATION ET SIGNATURE DE L'ÉPOUX OU DU CONJOINT DE FAIT

<ul style="list-style-type: none"> Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont complets et exacts, et je comprends qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification. Je consens à fournir tout renseignement ou document demandé par l'Aide aux étudiants du Manitoba aux fins de vérification de toute information contenue dans la présente demande, y compris, entre autres, des déclarations de revenus antérieures. Je comprends que si je fais une déclaration fautive ou trompeuse ou si je néglige 	<ul style="list-style-type: none"> de communiquer tous les renseignements demandés, on pourrait refuser d'accorder une aide au remboursement à mon époux ou conjoint de fait. J'autorise l'Aide aux étudiants du Manitoba à vérifier, auprès de l'Agence du revenu du Canada, tout revenu déclaré dans la présente demande et dans toute autre demande déjà soumise dans le cadre du Programme d'aide au remboursement ou de l'ancien Programme d'exemption d'intérêts. 	
Signature de l'époux ou du conjoint de fait	Nom et numéro d'assurance sociale de l'époux ou du conjoint de fait	Date

AIDE AUX ÉTUDIANTS DU MANITOBA

DEMANDE D'AIDE AU REMBOURSEMENT

SECTION 2 – À REMPLIR PAR L'AIDE AUX ÉTUDIANTS DU MANITOBA.

PRÊTS ÉTUDIANTS DU GOUVERNEMENT DU MANITOBA ACCORDÉS PAR L'AIDE AUX ÉTUDIANTS DU MANITOBA									
Date à compter de laquelle les intérêts courus sont exigibles	Jour	Mois	Année	Date de fin de la période d'études	Jour	Mois	Année	Capitalisation des intérêts?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Solde impayé du principal \$				Versement mensuel \$					
Commentaires :									
Recommandation :								Date :	
<input type="checkbox"/> APPROUVÉ du	Jour	Mois	Année	au	Jour	Mois	Année	<input type="checkbox"/> REFUSÉ	<input type="checkbox"/> CODE DU MOTIF
Signature de l'agent autorisé :					Date :			1. Revenu excédant la limite fixée 2. Prêt en souffrance 3. Non-résident	

Avis de collecte de renseignements personnels

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, nous recueillons sur le présent formulaire les renseignements personnels qui ont directement trait et qui sont nécessaires à l'administration du Programme d'aide au remboursement et à l'établissement de votre admissibilité au Programme conformément à la Loi sur l'aide aux étudiants et aux règlements du Manitoba.

Information sur le Programme d'aide au remboursement

Les demandes approuvées dans le cadre du Programme d'aide au remboursement permettront de réduire votre versement mensuel en un versement abordable qui n'excédera jamais 20 % de votre revenu familial ou qui sera dans certains cas réduit à zéro. Les paiements faits au cours d'une période approuvée du Programme d'aide au remboursement seront appliqués au principal en premier. Si votre demande est rejetée, vous devrez continuer vos versements habituels du principal et des intérêts de votre prêt.

Le Programme d'aide au remboursement est offert en périodes de six mois jusqu'à un maximum de 180 mois, à n'importe quel moment pendant le remboursement du prêt. Si votre demande auprès du Programme d'aide au remboursement est approuvée avec un versement abordable mensuel, vous devez veiller à faire tous vos versements abordables pendant la période de six mois approuvée. Si vous ne faites pas vos versements abordables, votre prêt sera en souffrance et sera assujéti au processus habituel de recouvrement, et on pourrait vous refuser l'accès à d'autres périodes du Programme d'aide au remboursement.

Les restrictions s'appliqueront si vous avez bénéficié de réductions dans le cadre de l'étape II du Programme d'aide au remboursement ou si vous participez au Programme d'aide au remboursement destiné aux emprunteurs ayant une incapacité permanente et que la date de fin de vos études remonte à cinq ans ou plus. Ces restrictions vous empêcheront d'obtenir d'autres prêts et subventions jusqu'au remboursement complet de votre prêt.

Vous devez présenter une demande tous les six mois. Vous devez faire vos versements habituels du principal et des intérêts de votre prêt lorsque votre période d'aide prend fin. Toutefois, vous pouvez présenter une autre demande d'aide.

Exigences d'admissibilité au Programme d'aide au remboursement

- Vous devez résider au Canada.
- Vous devez vous trouver à l'étape du remboursement en ce qui concerne votre prêt étudiant du gouvernement du Manitoba.
- Votre droit à l'aide au remboursement ne doit pas vous avoir été retiré en vertu de la Loi sur l'aide aux étudiants et du Règlement du Manitoba 143/2003.

Directives et renseignements

La Loi sur l'aide aux étudiants et le Règlement du Manitoba 143/2003 établissent les obligations et les droits légaux des étudiants concernant leur prêt étudiant et doivent servir de référence en cas d'incertitude ou de litige.

1. Veuillez lire les exigences d'admissibilité et les directives avec soin.
2. Vous n'êtes pas tenu d'effectuer des versements au titre d'un prêt étudiant pendant vos études postsecondaires à temps plein. Si vous êtes inscrit à temps plein à un programme d'études dans un établissement postsecondaire, veuillez fournir à l'Aide aux étudiants du Manitoba le formulaire de Confirmation du statut d'étudiant dûment rempli. Le formulaire peut être obtenu à l'adresse suivante : www.edu.gov.mb.ca/aem/pdfs/confirmation_statut_etudiant.pdf
3. Remplissez le présent formulaire en entier et faites-le parvenir à l'Aide aux étudiants du Manitoba. Envoyez votre demande et des copies de vos pièces justificatives par la poste, par courriel ou par télécopieur. Veuillez prévoir de quatre à six semaines pour le traitement des demandes dûment remplies.
4. La taille de la famille indique le nombre de personnes de votre famille qui résident avec vous de façon permanente au Canada, y compris vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos personnes à charge. On entend par personnes à charge les enfants âgés de moins de 21 ans qui vivent avec vous ou qui font des études à temps plein. Si vous êtes célibataire, sans personne à charge, indiquez « 1 » à la taille de la famille.
5. Indiquez le revenu familial brut pour une période de trois mois. La colonne 1 représente votre revenu prévu pour le mois actuel, la colonne 2, votre revenu brut réel pour le mois précédent et la colonne 3, votre revenu brut réel pour le mois précédent le mois inscrit à la colonne 2.
6. Joignez une preuve du revenu familial brut des montants indiqués aux colonnes 2 et 3 (revenu avant déductions, comme les revenus d'emploi, les revenus de placements, les prestations reçues de programmes sociaux, les paiements de pension alimentaire et les dons en argent) pour vous-même et, s'il y a lieu, votre époux ou conjoint de fait. Si vous êtes travailleur autonome, un relevé de vos dépenses et de votre revenu mensuels est acceptable; il se peut que vous ayez à fournir des renseignements supplémentaires comme des déclarations de revenus antérieures. Veuillez ne pas indiquer de numéro d'assurance sociale (NAS) dans les courriels.
7. Si vous et, s'il y a lieu, votre époux ou conjoint de fait, avez indiqué 0 \$ comme revenu total de n'importe quel mois visé par la demande, vous devez présenter une déclaration personnelle expliquant comment vous acquittez vos frais de subsistance.
8. Veuillez, ainsi que votre époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu, signer et dater le présent formulaire de demande.

Aide aux étudiants du Manitoba, 1181, avenue Portage, bureau 401, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Numéro sans frais (Canada et États-Unis) : 1 800 204-1685

Numéro de téléphone : 204 945-6321 | Numéro de télécopieur : 204 948-1210

Adresse courriel : msaloans@gov.mb.ca